

Première réunion du Saint-Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne en 2021



Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne s'est réuni pour la première fois cette année le 12 mai 2021, sous la présidence de Sa Béatitudo le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, à sa résidence de la Laure des Grottes de Kiev.

Sont membres permanents du Saint-Synode : le métropolite Agathange d'Odessa et d'Izmaïl, le métropolite Lazare de Crimée et de Simféropol, le métropolite Marc de Houst et de Vinogradov, le métropolite Hilarion de Donetsk et de Marioupol, le métropolite Théodore de Kamenets-Podolski et de Gorodok, le métropolite Paul de Vychgorod et de Tchernobyl, le métropolite Métrophane de Lougansk et d'Altchevsk, le métropolite Antoine de Borispol et de Brovary, chancelier de l'Église ukrainienne, secrétaire du Saint-Synode. Le métropolite Jonathan de Toulchine et de Bratslav, le métropolite Barsanuphe de Vinnitsa et de Bar et l'archevêque Roman de Konopot et de Gloukhov étaient invités à participer à la séance.

Le Synode a traité de la violation du principe orthodoxe de collégialité par le Patriarcat de Constantinople, qui s'est immiscé dans les affaires internes de l'Église ukrainienne, ainsi que de l'interprétation fautive que ses représentants donnent de certains canons du IV^e Concile œcuménique. Le Saint-Synode confie à l'Académie de théologie de Kiev l'organisation d'une réflexion théologique et canonique sur le principe de conciliarité et sur la question de la primauté dans l'Église orthodoxe, avec la participation de représentants des Églises orthodoxes locales. Cette réflexion aura lieu dans le cadre de manifestations autour du 1970^e anniversaire du Concile apostolique, et du 1570^e anniversaire du IV^e Concile œcuménique. L'attention des participants sera concentrée sur l'interprétation canonique et historique du 28^e canon du IV^e Concile œcuménique, sur lequel s'appuient les représentants du Patriarcat de Constantinople pour défendre leurs prétentions à l'autorité dans l'Église orthodoxe.

De nombreuses informations circulant, qui pourraient influencer la vie interne et externe de l'Église orthodoxe ukrainienne, il a été noté que le clergé, les moines et les fidèles devaient suivre les décisions prises par le Saint-Synode de l'EOU.

Afin d'interagir et de coopérer avec les différentes institutions, notamment gouvernementales, ainsi qu'avec les associations citoyennes, un Conseil public est créé auprès du Département des relations ecclésiastiques extérieures de l'Église orthodoxe ukrainienne. L'évêque Spiridon, vicaire de la métropole de Kiev, est nommé responsable de ce Conseil.

Un Congrès monastique aura lieu à la Laure de la Dormition des grottes de Kiev en 2021.

Le Synode confie au Département des relations extérieures la pastorale des fidèles ukrainiens résidant à l'étranger.

Dans le cadre du Département synodal pour la santé publique et la pastorale des établissements médicaux, une Commission chargée de la pastorale dans le domaine de la santé participera à la création d'aumôneries dans le milieu hospitalier ukrainien. Afin de former des aumôniers, le Département synodal élaborera un programme d'études, conjointement avec le Comité pédagogique de l'Église orthodoxe ukrainienne et l'Académie de théologie de Kiev.

Enfin, le Saint-Synode a procédé à l'élection de plusieurs évêques et pris des mesures pour différents diocèses et monastères. Des questions liturgiques et iconographiques ont également été résolues.